



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège du bois d'Orceau
TILLY SUR SEULLES



Collège du bois d'Orceau
93 rue du Bois d'Orceau
14250 TILLY SUR SEULLES
Tél : 02 31 80 80 54
int.0140081m@ac-normandie.fr

ACTE D'ENGAGEMENT

Cet acte d'engagement correspond à une solution de base unique de la consultation.

Article 1 - Objet du marché :

Fourniture d'un séjour scolaire Mémoirel dans l'Est de la France (cocher la semaine)

- Du mardi 1^{er} juin au vendredi 4 juin 2027
- Du mardi 18 mai au vendredi 21 mai 2027
- Du mardi 25 mai au vendredi 28 mai 2027

Personne habilitée à donner les renseignements :

Céline LEDOLLEY, gestionnaire : 02 31 80 80 54
int.0140081m@ac-normandie.fr

Le présent marché est passé en vertu du Code des marchés publics.

Article 2- Engagement du Candidat

Nom, prénom et qualité du signataire :

Coordonnées :

agissant pour mon propre compte ou pour l'entreprise.

Après avoir pris connaissance de la consultation et des documents qui y sont mentionnés, que je déclare accepter sans modifications ni réserves.

Après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus aux articles R2143-6, R2143-7, R2143-8, R2143-9 et R2143-10 du code de la commande publique,

1°) M'engage, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, au prix et dans les conditions définis dans l'annexe de l'acte d'engagement.

2°) Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction des articles L2141-1 à L2141-14 du Code de la Commande Publique.

3°) Atteste sur l'honneur être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

**Signature du dépositaire de l'offre,
Nom qualité et cachet**

Article 3 - ACCEPTATION DE L'OFFRE

Votre offre Histoire 2027 est acceptée et vaut acte d'engagement.

Il sera signé un contrat après le vote de notre conseil d'administration.

Article 4 - NOTIFICATION DU MARCHÉ

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en opérateur économique.

La signature de cet acte d'engagement vaut notification du marché.

Le Chef d'établissement

RUAULT Sylvain